



Dispositif FAFA Formation 2026-2027

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération Française de Football (FFF) souhaite à travers la Ligue du Football Amateur (LFA) les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs .

À ce titre, une aide peut être accordée dans le cadre d'une demande de bourse de formation à destination d'un porteur de projet club ou d'un stagiaire.

Le montant de cette aide est déterminé en fonction du pourcentage fixé par la Commission Fédérale du FAFA Formation pour chacune des formations éligibles. Il est également calculé sur la base des informations déclarées par le porteur de projet dans le dossier de demande, notamment celles relatives aux frais pédagogiques et aux frais annexes.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

BOURSE FORMATION

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être :

- Soit un licencié de la FFF
- Soit un club amateur affilié à la FFF

Les clubs souhaitant effectuer une demande devront justifier d'une démarche de labellisation en cours (création d'un autodiagnostic au minimum).

Les clubs à statut professionnel (L1/L2/L3) et les sections amateurs des clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.

Les formations concernées par la bourse formation dispensées par les ligues et l'IEFF à destination des licenciés des clubs amateurs sont les suivantes :

- **Diplômes Fédéraux** (Coach Seniors, Coach Jeunes, Responsable École de Football)
- **BMF** (Traditionnel et Apprentissage)
- **BEF** (Traditionnel et Apprentissage)
- **CDSSA** (Traditionnel et Apprentissage)
- **DESJEPS**
- **Formation Continue niveau 6**
- **Certificats de spécialité**
- **VAE** (DESJEPS, BEF, BMF)

Le BEFF et le BEPF ne sont pas éligibles.

FORMATIONS ÉLIGIBLES

Formations éligibles	Diplômes Fédéraux : • Coach Jeunes • Coach Seniors • Responsable École de Football ➤ DF CJ & DF CS : 75% sur le reste à charge ➤ DF REF 100% sur les Frais Pédagogique + 75% sur les Frais Annexes	• BMF • BEF • CDSSA (Traditionnel & Apprentissage) • VAE BMF & BEF ➤ 30% sur le reste à charge ➤ Stagiaires Féminines : 50% sur le reste à charge ➤ Forfait VAE BMF 150€ ➤ Forfait VAE BEF 300€	• DESJEPS • Formations continues niveau 6 • Certificats de spécialité • BMF Futsal • VAE DESJEPS ➤ 30% sur le reste à charge ➤ Stagiaires Féminines : 50% sur le reste à charge
Organisme de Formation	IR2F ou IEFF Outre-Mer	IR2F ou IEFF Outre-Mer	IEFF
Public éligible	• Licenciés des clubs amateurs FFF • Clubs amateurs affiliés à la FFF		
Cas particulier TFP	-	Demande de carte professionnelle obligatoire auprès de la DRAJES	
Limite du nombre de demandes	1 seul dossier par stagiaire par formation		
Période concernée	Formation sur la saison en cours uniquement (pas de rétroactivité)		
Financements complémentaires requis	-	Financement externe possible (France Travail, CPF, AFDAS...)	
Financements complémentaires	-	Demande complémentaire d'aide à réaliser auprès de la LFP	
Statut Joueur professionnel	-		

CALENDRIER DES DATES BUTOIRS

Ouverture de la plateforme FAFA Formation le 1 ^{er} juillet 2026	Envoi des dossiers aux IR2F par le club ou pour le stagiaire ou à l'IEFF	Validation des IR2F pour soumission du dossier à l'IEFF
Diplômes Fédéraux (CS, CJ, REF)	30 jours après l'entrée en formation	60 jours après l'entrée en formation*
BMF BEF	31 octobre 2026	31 novembre 2026
DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal, CDSSA	31 octobre 2026	
Formations Continue de Niveau 6	10 jours avant le début de la formation	
BMF BEF Outre-mer	31 décembre 2026 - si formation sur saison sportive 31 mars 2027 - si formation année civile	
VAE Partie 2	Pas de limite*	1 ^{er} juin 2027
Justificatifs frais annexes	30 jours après la fin de la formation	

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le calcul de l'aide initiale est déterminé sur le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

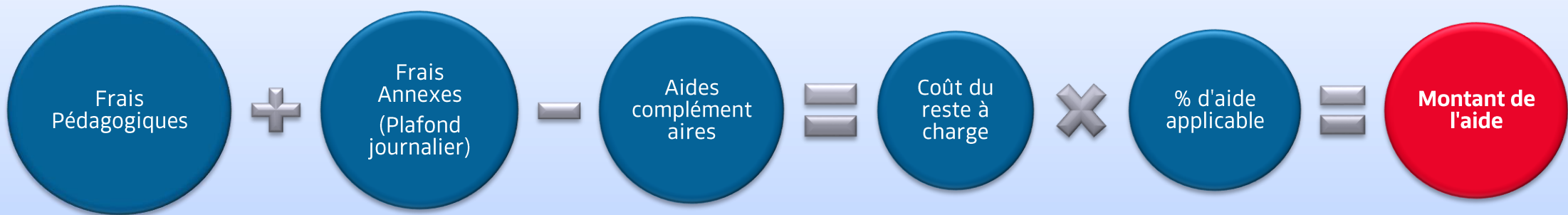
À noter que l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation

Formations	Hébergement/ Restauration (plafond journalier)	Déplacements
Instituts Régionaux de Formation – IR2F	Pension complète : 50€/jour Demi-pension : 15€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R
Institut Emploi et Formation du Football- IEFF (Clairefontaine)	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 15€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R



En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 50€ ou 15€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80€ ou 15€ par jour pour les formations IEFF.

CALCUL DE L'AIDE



CALCUL DE L'AIDE Particularité

IMPORTANT :

- FAFA + AFDAS peuvent se cumuler.
- FAFA + France Travail + LFP (anciens joueurs professionnels) si besoin peuvent se cumuler.
- FAFA + CPF peuvent se cumuler. Auquel cas, la demande ne pourra se porter que sur les frais annexes. L'aide FAFA pourra porter sur les frais pédagogiques seulement si le CPF, ne couvre pas l'entièreté des frais pédagogiques et qu'un paiement par carte bleue a été réalisé (demande FAFA sur la partie payée en CB).

Point de vigilance pour le règlement des frais pédagogiques :

- **CPF + AFDAS ne peuvent pas se cumuler.**
- **CPF + Financement club ne peuvent pas se cumuler.**

➤ Néanmoins, il est possible de solliciter une aide FAFA pour les frais annexes.

RÉALISER UNE DEMANDE DE BOURSE

Se rendre sur la page « Le Fonds d'Aide au Football Amateur » du site « maformation » pour découvrir le fonctionnement de la Bourse Formation.

LIEN
FAFA FORMATION

**Accès à la demande FAFA dématérialisé en fonction du porteur de projet.
Le porteur de projet est l'entité qui finance la formation (le club ou le stagiaire)**

Cliquer sur le bouton qui vous convient, en fonction du porteur de projet :

***Demande de Bourse FAFA
Porteur de projet stagiaire***

***Demande de Bourse FAFA
Porteur de projet club***



BOURSE FORMATION

Les formations concernées par la bourse formation sont les formations d'éducateurs(trices) dispensées par les Instituts Régionaux de Formation et l'Institut de Formation du Football à destination des licencié(e)s des clubs amateurs

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

Les formations peuvent être co-financées par le FAFA à hauteur de 30 à 75% du reste à charge du porteur de projet en fonction des critères en vigueur. Pour certains profils de stagiaire comme les demandeurs d'emploi ou les salarié(e)s de clubs de football, une demande de co-financement extérieur doit être effectuée en parallèle auprès des organismes financeurs compétents.

Vous pouvez réaliser une demande de Bourse Formation 2024-2025 ci-dessous. Pour cela n'hésitez pas à consulter notre [Guide](#) qui vous aidera dans votre démarche en fonction de votre situation :

Demande de bourse FAFA - porteur de projet stagiaire

Demande de bourse FAFA - porteur de projet club



Bons Formation – Critères d'éligibilité

ÉDUCATEURS

ARBITRES

DIRIGEANTS

Pour obtenir le nombre de bon(s) formation dématérialisée de 15€ correspondant à la formation, les conditions suivantes sont à remplir :

Texte type

Date limite d'inscription et nombre de places disponibles :

Date(s) et horaires :

Lieu(x) de la formation :

Tarifs : (tout cumulé et Bons Formation déduits)

- Frais pédagogiques (dont xx€ de frais d'inscription)
- Frais de restauration (montant et nombre de repas)
- Frais d'hébergement (montant et nombre de nuitées)
- Déduction Bons Formations FAFA : 1 bon = 15€ / 2 bons = 30€
- Déduction Bons Formation Ligue (pour les Ligues concernées)

Mode de paiement :

Informations complémentaires :

- **Tarif unique (frais pédagogiques) pour une même formation**
- Utilisation d'Ypareo pour inscrire les stagiaires
- Facturation par la Ligue des frais pédagogiques
- **Calendrier unique de formation sur le territoire**
- **Déclaration des présences et absences dans YPAREO**

Exemple d'une A.F

Date limite d'inscription et nombre de places : 15 février 2024 / 20 places disponibles

Date(s) et horaires : Samedi 14 mars de 8h30 à 17h30

Lieu(x) de la formation : Stade Jean Bouin – 75000 Paris

Tarif : 45€

- Frais pédagogiques : 45€ (dont 15€ de frais d'inscription)
- Frais de restauration : 15€ (2 repas)
- Frais d'hébergement : non concerné
- Déduction Bons Formations FAFA : 1 bon = 15€

Mode de paiement : Par chèque ou par virement bancaire

Informations complémentaires :

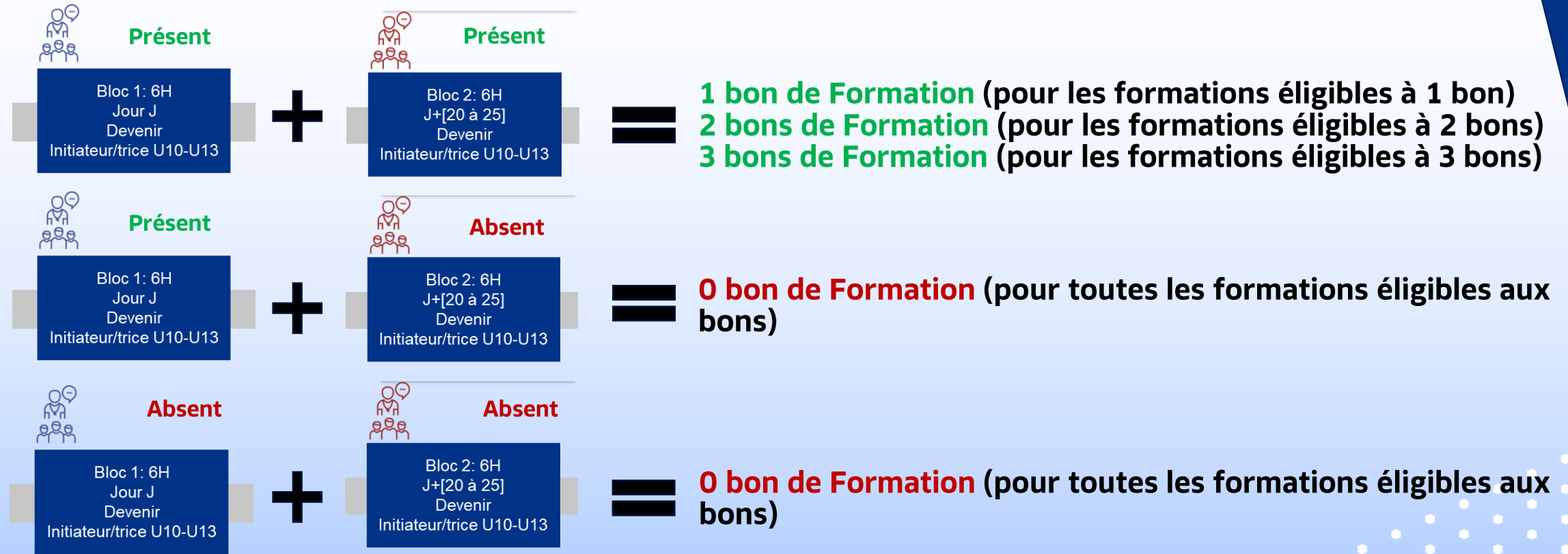
Veiller à ce que les renseignements paramétrés et documents officiels respectent ces principes (YPAREO):

→ Tarif frais pédagogiques

→ Déduction Bons Formations

Règlementation des bons de formation des 3 catégories

➤ Formations de 2 jours de présentiel :



➤ Formations d'une journée de présentiel :



Évolution du dispositif Bons Formations

En direction des Féminines uniquement :

Bons Formations :

- 3 Bons sur les Attestations Fédérales
- 3 Bons Formations Dirigeantes Tout Terrains
- 6 Bons Formations CFI U6-U9
- 6 Bons Formations CFI U10-U13
- 9 Bons Formations Arbitres

Gratuité
Gratuité
Gratuité
Gratuité
Gratuité